

JOURNAL DU LOT

Élections Municipales du 4 Mai

Cahors, le 3 Mai.

L'opinion de Gambetta

SUR LE RÔLE DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Voici un court extrait d'une lettre que Gambetta écrivait en 1874 à un de ses amis, M. Cornil, conseiller général de l'Allier, au sujet de la ligne de conduite à suivre dans les assemblées départementales et, à plus forte raison, municipales :

« Tout d'abord, je m'interdirais sévèrement toute ingérence sur le terrain de la politique générale, et ne voyez pas de contradiction entre ce ferme propos et le jugement que je portais tout à l'heure sur le caractère politique des élections. Nommé comme républicain, je ne croirais pas pour cela devoir altérer la nature et la compétence du Conseil. Plus que jamais je chercherais à séparer l'administration de la politique. Je me garderais de confondre les attributions et de transformer les Conseils généraux en assemblées législatives au petit pied. Ce serait à la fois commettre un empiètement et donner un mauvais exemple. »

GAMBETTA.

Aux Intransigeants

Citoyens intransigeants, salut !

On disait que vous n'oseriez jamais étaler à la face du grand soleil votre programme de démolition sociale, — nous avons toujours protesté contre ce bruit absurde et blessant pour vos fiers caractères.

Vous n'êtes pas de ceux, vous, qui rentrent leurs ongles perfides au moment opportun et dissimulent leurs intentions louches pour surprendre le choix des électeurs.

Vous n'êtes pas de ceux, vous, qui ne veulent plus aujourd'hui ce qu'ils voulaient hier, et qui renieront demain ce qu'ils acceptent aujourd'hui.

Non, vous êtes inébranlables dans vos desseins. Tels vous étiez au scrutin de 1881, tels on vous retrouve devant l'urne du 4 mai.

Votre mémorable échec du 6 novembre n'a rien abattu de votre intraitable fierté ; votre désastre prochain ne vous enlèvera rien de votre calme superbe.

Adversaires implacables, mais toujours loyaux, vous découvrez largement vos fronts dans le combat et brandissez sans faiblir votre étendard révolutionnaire.

Encore une fois, citoyens intransigeants, salut !

Avec vous, la lutte est sans merci, mais elle est franche ; — on connaît vos armes ; elles sont tranchantes, mais non empoisonnées et traîtresses.

Vous voulez la destruction de l'édifice social, c'est bien ; vous le criez assez haut pour qu'on n'en puisse douter.

A la Société à se défendre énergiquement contre vous, si elle veut éviter le danger qui la menace.

Avez-vous caché à quiconque le radicalisme de votre programme ? Non.

Avez-vous fait serment de le poursuivre jusqu'au bout ? — Oui, certes.

Ce programme est :

Laïcisation à outrance et immédiate des Ecoles.

Renvoi des frères.

Laïcisation de l'Hôpital et du Bureau de bienfaisance.

Ah ! ne vous en défendez pas, il est trop tard.

Vous l'avez dit assez haut, dans vos réunions publiques, pour que chacun ait pu l'entendre.

Et si tout le corps électoral exaspéré, ne se dresse pas dimanche, comme en 1881, pour réduire en poussière vos infernales utopies, ô démolisseurs insensés ! c'est que la pourriture est au cœur des conservateurs et qu'il est temps d'y passer le fer rouge.

Aux Lâcheurs

Voyons, mes bons amis les Quinze, il n'est que temps de s'expliquer un peu devant le corps électoral ; car vraiment votre *quamquam* de la dernière heure, n'est pas un programme du tout.

Dites-nous donc un peu franchement ce que vous voulez, et ce que vous ne voulez pas.

Etes-vous pour ceci, pour cela, ou pour autre chose ?

Se dérober par la tangente, ce n'est pas répondre.

L'heure n'est pas aux subterfuges et aux sous-entendus.

Les électeurs voient clairement que si vos intentions étaient droites en matière de laïcisation et de liberté d'enseignement, vous seriez restés avec les Dix élus de 1881.

En vous séparant de ces derniers vous avez donc un but caché. Quel est-il ?

Si ce but est favorable à la liberté d'enseignement, quelle raison avez-vous de le taire ?

Non, votre conduite tortueuse n'est pas de celles qui relèvent les candidats aux yeux des Electeurs.

Ou vous êtes pour la laïcisation des écoles, de l'hospice, du bureau de bienfaisance, et tous vos agissements tendent à le prouver, — ou bien vous êtes les ennemis de ces mesures violentes et vous deviez le déclarer hautement, en marchant avec les élus de 1881.

L'équivoque n'est point de mise ici.

Il faut être tout un ou tout autre ; non seulement l'électeur réclame des déclarations, mais il veut encore que ces déclarations soient assez nettes, assez précises pour qu'elles constituent un engagement pour l'avenir.

Cet engagement vous n'oseriez le prendre, vous le savez bien !

Et voyez comme le système de surprise et de dissimulation vous est familier :

Ne voulant rien promettre pour demain vous vantez ce que vous avez fait hier au conseil municipal.

Ah ! ici, prenez garde, vous empiétez sur les droits des Dix conseillers que vous avez si imprudemment écartés de votre liste

Ces votes, ces projets, ces subventions aux écoles, tous ces actes louables enfin dont vous vous faites exclusivement honneur, ne vous appartiennent pas. Une liste complète du Conseil municipal pouvait seule les invoquer aux yeux de l'opinion.

Nous savons pertinemment que les Dix élus de 1881 ont tous voté pour les subventions aux écoles et pour la Liberté de l'enseignement. C'était la mission qu'ils avaient reçue de leurs électeurs.

Mais parmi vous, 17 conseillers dissidents, il en a suffi de 4 pour assurer la majorité.

Et vous iriez ainsi vous parer des plumes du paon ? Il ne manquait plus que cela !

Il est de ces situations vraiment inextricables, dans lesquelles certains hommes, réputés adroits, se fourrent parfois à force de rouerie, avec l'inconscience de véritables enfants, et d'où ils ne peuvent se tirer sans laisser aux broussailles des lambeaux de dignité et de considération.

Quoi de plus simple, quoi de plus honnête, en effet, pour un maire qui n'a jamais eu qu'à se louer de son conseil municipal tout entier, dans cette gestion de trois années où les tendances libérales et patriotiques de chacun se sont si hautement affirmées, — quoi de plus simple, de plus honnête, dis-je, que de porter devant le corps électoral du 4 mai, ce conseil en bloc, sans se préoccuper des petites manœuvres qu'une attitude ferme, énergique, du chef de la municipalité aurait certainement déjouées.

C'était là la seule solution raisonnable, la seule à laquelle une administration municipale intelligente devait s'arrêter, pour ne pas jeter le trouble et l'exaspération dans les esprits.

Vous avez amené la crise, mes bons amis les Quinze, vous en subirez les conséquences.

Les électeurs, dédaignant les rampants et les lâcheurs ne choisiront demain qu'entre les partisans acharnés de la laïcisation ; du renvoi des Frères des écoles et des Sœurs de l'assistance publique,

Et les soutiens inébranlables de la liberté des pères de famille et du maintien de la Sœur de charité auprès du pauvre et du mourant.

Comme en 1881, le choix de tous les honnêtes gens n'est pas douteux.

Pas d'Abstentions

Les vaillants candidats qui ont accepté de représenter les idées libérales conservatrices dans la lutte électorale, méritent d'être soutenus par tous les hommes indépendants, et la première manière de les soutenir, c'est de voter pour eux.

La seconde manière, et nous la recommandons à tous, c'est d'encourager les personnes qui vous entourent à faire de même.

Combien de personnes indécisées donneraient leurs voix aux modérés, dont au fond elles partagent les idées, si elles étaient quelque peu sollicitées à le faire. Un mot suffit souvent pour fixer un choix, et par conséquent pour gagner une voix.

Les candidats ne peuvent pas voir tous les électeurs ; il faut que leurs amis les suppléent et fassent de la propagande pour eux.

C'est encore un devoir !

Ainsi, votons tous, dimanche, et, en attendant, faisons tous de la propagande autour de nous, pour entraîner au vote le plus grand nombre possible d'électeurs.

Si nous savons ainsi remplir tout notre devoir, le succès de la liste libérale conservatrice est certain.

Une Circulaire honnête

AUX INSTITUTEURS

Les élections municipales vont avoir lieu, le 4 mai prochain, dans toute la France.

Il n'en est pas de plus vives, de plus passionnées, de plus favorables au conflit des personnalités. Nous croyons donc très opportun d'inviter le personnel de l'instruction primaire du Lot à la neutralité la plus absolue.

Ce point est de la plus grande importance. En effet, de la neutralité de l'instituteur, sur le terrain confessionnel et politique, dépend sa propre sécurité, et de celle-ci, en grande partie, le succès de l'école.

Je répéterai les recommandations que j'ai déjà faites dans les conférences cantonales.

L'instituteur doit être, dans sa commune, un agent de conciliation et de paix.

Il doit être en dehors et au-dessus des partis.

Je souhaite qu'il ait des opinions fermement républicaines, mais il ne doit pas les manifester au dehors.

Malheureusement la plupart des communes sont divisées en deux partis, d'autant plus acharnés que la lutte est plus circonscrite. L'instituteur ne peut être d'aucun de ces deux partis. Son devoir est la neutralité absolue, abstraction faite bien entendu de son droit de citoyen qu'il ne manquera pas d'exercer, lors du vote, dans la plus entière liberté.

Sa tâche est autrement belle et grande. Il donne l'instruction publique et ce mot veut dire : l'instruction à tous indistinctement, aux pauvres et aux riches, aux fils des républicains et à ceux des ennemis de nos institutions. Il enseigne à tous indistinctement que la patrie française ne peut être aimée et vénérée, comme elle a droit de l'être, que par l'union de tous ses enfants.

Voilà pourquoi l'instituteur ne peut descendre dans les compétitions des partis. Son rôle est de semer pour l'avenir et, selon un mot célèbre, de faire non des élections, mais des électeurs. L'instituteur est, s'il le comprend, par le seul effet de son enseignement et de sa fidélité à l'esprit du nouveau plan d'études, si démocratique et si humain, l'agent le plus puissant de conciliation prochaine dans la grandeur de la patrie.

L'Inspecteur d'Académie,
E. CAZES.

(Extrait du Bulletin Pédagogique).

UN DERNIER MOT

Il serait temps de ne pas se laisser mener par des mots et d'aller un peu au fond des choses.

Que doit vouloir une population intelligente et sage ? Un conseil municipal composé d'hommes intelligents, capables, honnêtes, dévoués au bien de la cité.

Eh bien ! suffit-il de se dire républicain pour avoir aussitôt une intelligence au dessus du commun, une probité hors ligne, une incontestable capacité ?... et devrait-on mettre de côté et juger aussitôt indignes, tous ceux qui ne prendront pas cette étiquette ?...

Soyons de bon compte, chers électeurs, si vous aviez à chercher un gardien pour votre bourse, pour votre femme, pour votre fille, vous contenteriez-vous de ce titre de républicain et trouveriez-vous là toutes les garanties capables de vous rassurer ?...

Qui sait si ce n'est pas sur la liste conservatrice que vous iriez chercher ce gardien fidèle, et peut-être tel ou tel nom dont on cherche à vous effrayer serait précisément celui qui vous inspirerait le plus de confiance et vous donnerait le plus de sécurité.

Pourquoi, lorsqu'il s'agit des intérêts de la ville n'agiriez-vous pas avec la même sagesse et le même bon sens ?

Mais ce sont d'affreux réactionnaires ? Oui ce sont des hommes qui ne veulent pas les dépenses à outrance, la guerre à la religion, la confiscation de tous les droits et de toutes les libertés au profit de quelques uns.

Oui, certes, ils sont réactionnaires contre la guerre aux Frères et aux Sœurs, contre l'augmentation constante des charges et en diminution des ressources.

Mais, chers électeurs, n'êtes-vous pas vous aussi réactionnaires contre ces choses-là ?

Au fond, ces bavardages ne signifient rien : seulement ces braves gens croient qu'en criant bien fort ils feront avaler ces sottises.

C'est ainsi qu'ils montrent leur respect pour le peuple : ils le disent Souverain et ils le traitent en imbécile.

Un républicain conservateur.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE CAHORS

Chers Concitoyens,

Il y a deux ans, votre bon sens et votre patriotique énergie sauvaient la liberté dans notre ville. Grâce à vos votes intelligents, les pères de famille restaient libres de confier leurs enfants aux maîtres de leur choix, et l'Ecole des Frères restait debout, à côté de l'Ecole laïque désirée et demandée par nous.

Pour ces deux écoles nous demandions et nous demandons encore l'égalité dans la protection et les faveurs.

Encore une fois la liberté est menacée. et c'en serait fait d'elle si vous laissiez arriver ceux qui en parlent sans cesse, mais en réalité ne la veulent que pour eux.

Vous saurez faire échouer ces pernicieux desseins ; heureux de voir réunis dans un même sentiment de dévouement au bien de notre ville, des hommes de tous les partis, vous voterez pour la liste *libérale conservatrice*. Son succès sera le triomphe de la liberté pour tous ; il assurera l'honnêteté et la compétence dans l'administration, l'économie dans la gestion des deniers communaux, l'ordre et la paix dans la cité, une énergique impulsion dans l'exécution des travaux publics.

Voilà notre seul programme, bien net, bien clair, bien défini ; nous sommes tous des hommes dénués de toute ambition personnelle, indépendants et libres, n'ayant d'autre souci que la prospérité de notre ville.

Aux urnes donc, Electeurs, pas d'abstentions, pas de timides hésitations ; une fois de plus, montrez que vous ne vous laissez ni tromper par les vaines paroles, ni effrayer par les sottises calomnieuses, ni séduire par les fausses promesses.

P.-S. — *A la dernière heure on nous annonce un nouveau projet, un nouveau danger. On veut chasser les Sœurs de l'hôpital et du bureau de bienfaisance. Vous ne vous associez pas à ces démocrates.*

LISTE LIBÉRALE CONSERVATRICE

- 1 CAVIOLE, docteur, conseiller sortant.
- 2 LAGARRIGUE, Edmond, avocat, cons. sort.
- 3 FILHOL, Jean, pharmacien, cons. sortant.
- 4 MAZELIÉ, Louis, négociant, cons. sortant.
- 5 LESTANDI, Pierre, charp., cons. sortant.
- 6 BOUSQUET, Jean, géomètre, cons. sortant.
- 7 DELLARD, Jean, propriét., cons. sortant.
- 8 CANGARDEL, Paul, banquier.
- 9 BOUDOUSQUÉ, Lucien, propriétaire.
- 10 BOUSQUET, Louis, ancien avoué.
- 11 GÉLIS, Maurice, docteur.
- 12 BILLIÈRES, Jules, avoué.
- 13 CHAMBERT, Henri, négociant.
- 14 FAVAS, Auguste, ancien agent-vo. en chef.
- 15 D'ARMAGNAC, Bernard, propriétaire.
- 16 LAFON, Victor, négociant.
- 17 LAMELLE, Jean, de Cabessut, propriétaire.
- 18 VINEL, droguiste.
- 19 PERGOT, Jean, capitaine en retraite.
- 20 VIALARD, Jean-Baptiste, entrepreneur.
- 21 BOI, Pierre, négociant.
- 22 LAPLEINE, Vincent, entrepreneur.
- 23 LACASSAGNE, Bernard, propriétaire.
- 24 GABIN, Guillaume, à St-Georges.
- 25 MOULY, Pierre, à St-Henri.
- 26 HENRAS, Pierre, à Arbouys.
- 27 MIQUEL, Jean, aux Ramonets.

* * *

LISTE DES LAÏCISEURS HONTEUX

- 1 Sirech, P.-F., maire.
- 2 Costes, Henri, adjoint.
- 3 Mazières, Auguste, adjoint.
- 4 Rouquette, Urbain, conseiller sortant.
- 5 Bousquet, Caprais, id.
- 6 Pouzergues, Pierre, id.
- 7 Bouyssou, René, id.
- 8 Cayla, Caprais, id.

- 9 Talou, Léon, conseiller sortant.
- 10 Besse, Pierre, id.
- 11 Lebeuf, Hypolyte, id.
- 12 Agié, François, id.
- 13 Soulié, Aimé, id.
- 14 Calmon, Jean, id.
- 15 Bris, Jean-François, id.
- 16 Bousquet, géomètre, id.
- 17 Brassac, imprimeur.
- 18 Calvet, ancien directeur de l'école normale.
- 19 Course, négociant.
- 20 Courbebaisse, négociant.
- 21 Delpérier, imprimeur.
- 22 Dussès, directeur de la C^{ie} le Lot.
- 23 Lériss, juge au tribunal de commerce.
- 24 Pechberly, constructeur.
- 25 Pezet, 2^e né, tanneur.
- 26 Planacassagne, Ed., entrepreneur.
- 27 Vincens, pépiniériste.

Dernière heure. — Ils ne sont plus que 15. M. Bousquet, géomètre a été porté sans son consentement. Il n'a pas même été consulté.

* * *

LISTE DES LAÏCISEURS A OULTRANCE

- 1 Relhié, conseiller sortant.
- 2 Delpont Amédée, ancien adjoint.
- 3 Delpech, ancien conseiller municipal.
- 4 Delfour, id.
- 5 Clary, id.
- 6 Boyé, id.
- 7 Foissac, id.
- 8 Allias, conducteur des ponts et chaussées.
- 9 Alazard Pierre, propriétaire à Lacapelle.
- 10 Boutet Stanislas, négociant.
- 11 Breil Benjamin, négociant.
- 12 Brunies, négociant.
- 13 Carlin, conducteur des ponts et chaussées.
- 14 Courpet, propriétaire.
- 15 Fournié Edmond, représent. d'entreprise.
- 16 Ganayré, fils aîné, négociant.
- 17 Henras Jean, propriétaire aux Mathieux.
- 18 Herbert, chef de section des chem. de fer.
- 19 Ibert Guillaume, jardinier.
- 20 Julhia, fondeur.
- 21 Lacroix, propriétaire à St-Henri.
- 22 Lézéret de Lamaurinie, propriétaire.
- 23 Miquel Jean, propriétaire aux Ramonets.
- 24 Parazines, capitaine en retraite.
- 25 Pignères, imprimeur.
- 26 Rouffy, conducteur des ponts et chaussées.
- 27 Vincens, pépiniériste.

Commune de Puy-l'Évêque

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Nous venons vous demander le renouvellement de notre mandat de conseillers municipaux, et vous dire dans quel esprit nous avons exercé celui qui finit et nous voulons exercer celui qui va commencer.

Nous ne faisons pas appel aux passions de la politique : elle ne doit pas entrer dans les questions d'administration communale, et des luttes qu'elle provoque, ne peuvent surgir que des divisions et des haines déplorables pour les habitants d'une petite ville, appelés à se rendre, chaque jour, de mutuels services.

Groupant nos efforts vers un but unique et légitime, nous n'avons jamais eu en vue que l'intérêt de la commune : la création et le fonctionnement d'un hospice pour les malades pauvres, la reconstruction de la Salle d'Asile, de la Mairie, de la Tour, les améliorations de la voirie urbaine, telles ont été nos seules préoccupations, telle a été notre œuvre.

Nous vous demandons de nous continuer votre confiance pour mener à bonne fin tous ces travaux, pour tenter deux grandes entreprises qui nous tiennent à cœur, si elles peuvent se réaliser sans trop de sacrifices : des fontaines publiques, plus nombreuses et plus commodes, et un pont fixe sur le Lot, en pierre ou en fer. Nous étudierons aussi, et avec l'espoir de les résoudre, les questions de l'éclairage public, de l'Abattoir, de l'extension des foires et des marchés, des réparations et des embellissements de nos rues et de nos places.

Voilà notre programme, voilà le large terrain où la politique n'entre pas, où nous convions les hommes de cœur, aimant sincèrement leur ville natale, sans acception de parti ! Nous voulons enfin maintenir la religion honorée, les libertés municipales défendues, les finances communales sagement ménagées.

Vous pourrez, d'ailleurs, Messieurs, en vertu de la loi nouvelle, assister à nos séances, nous voir à l'œuvre et juger de vos propres yeux de notre intelligence et de notre dévouement pour les intérêts de Puy-l'Évêque.

- MM. A. DELONCLE, Maire.
D^r DELSOL, Adjoint.
DELBREIL, Conseiller municipal.
DARNIS, id.
DELTEL, id.
D^r DE JEAUFFREAU-BLAZAC, Médecin.
DELARD, Avocat.
CLUZEL, Négociant.
Mamert LAVILLE, Maître d'hôtel.

Section de Martignac

- MM. MIQUEL, Conseiller sortant.
PRADALÈS, id.
LAPARRA, id.
BOUYSSÉT, propriétaire, à Loupiac.
LAPORTE, propr^e, à Martignac.

Commune d'Albas

- 1 PAGÈS DU PORT, Gustave.
- 2 CONSTANS, Paul.
- 3 CAVALIÉ, des Courpous.
- 4 PÉCAL, aîné.
- 5 BERCEGOL, Frédéric.
- 6 GARRIT, de Labouyssette.
- 7 GUICHES, Joseph.
- 8 PÉLISSIÉ, Charles.
- 9 BRU, Adolphe.
- 10 MIRAN, Sylvain.
- 11 RIGAL, Jacques.
- 12 PAGÈS DU PORT, Léon.
- 13 BOISSET, Bernard.
- 14 PÉLISSIÉ, Joseph.

Commune de Prayssac

Liste conservatrice.

- 1 BESSE Léonce, membre sortant.
- 2 DULAC Aimé, membre sortant.
- 3 CASSOT Antoine, membre sortant.
- 4 BERRIÉ François, membre sortant.
- 5 VERGNIÈRES Jean-Bapt^e, membres sortant.
- 6 LACOMBE Jean-Pierre, membre sortant.
- 7 LAMOURE Jean-Pierre, membre sortant.
- 8 SALVAN François, membre sortant.
- 9 LAFARGUE Jean-Baptiste, membre sortant.
- 10 PARDES Jean, membre sortant.
- 11 IMBERTIES Jean-Louis, membre sortant.
- 12 QUARANTE Jean-Pierre, membre sortant.
- 13 BOUTAREL Bertrand, membre sortant.
- 14 MARATUECH Gabin, membre sortant.
- 15 LABELLE, pharmacien.
- 16 NOUVEL, aîné, à la Penchénerie.

Liste de conciliation.

- 1 M. LAMARQUE, ancien représentant du Peuple, ancien Préfet.
- 2 LAPORTE, de MANISSERRE, Professeur de l'Université en retraite, officier d'Académie.
- 3 M. PUJOL, Avocat.
- 4 M. GARRALOU, Juge de paix.
- 5 M. JOUFFREAU, ancien maire.
- 6 M. BLANCHÈS, ancien adjoint.
- 7 M. LAFARGUE Mathurin, pr^e à Meymes.
- 8 M. BESSIÈRES, Auguste, à Labrousse.

Commune de Labastide-Marnhac

- 1 DUFAY, Joseph, doct.-m. à Coudoumié.
- 2 VALETTE, Joachim, prop. à Labastide.
- 3 BLANC, Jean, au Faillal.
- 4 CARROUL, Michel, à Poudans.
- 5 VIDAL, Jean, aux Jasses.
- 6 CHASTAGNE, Eugène, propr. à Raux.
- 7 MASSIP, Antoine, à Labastide.
- 8 HENRAS, Jean, propriétaire à Raux.
- 9 BESSE, Guillaume, propriét. au Mazut.
- 10 BRU, Pierre, aîné, prop. à Labastide.
- 11 BONNET, Joachim, expert, à Labastide.

Commune de Cézac

- LAGARDE, Eugène, propriétaire, à Bonnac.
LAYTOU, Antoine, propriétaire, à Lachave.
BUZENAC, Joseph, propriétaire, à Belcastel.
CAGNAC, Jean-Baptiste, propr., à Lachave.
CANIAC, Jean-Antoine, prop. à Latuilerie.
MIQUEL, Jean-Baptiste, prop. à Prax-Magès.
VIAALARD, Bazile, propriétaire, au Barralou.
PONS-COULY, Antoine, propriétaire, à Durou.
MARCENAC, Louis, propriétaire, à Grauffet.
ALIX, Etienne, propriétaire, à Pechpeyroux.
BURG, Jean-Baptiste, propr., à Pechpeyroux.
SIRVAIN, Jean-Baptiste, propr., au Barral.

Commune de Pern

- 1 PLANAVERGNE, Gyprien, maire.
- 2 PELISSIÉ, Jean, au Pech.
- 3 LANDREVIE, Joseph, à Pern.
- 4 PLANAVERGNE, Antoine, ex-aub. à Pern.
- 5 AUSSET, Philippe, au Treil.
- 6 BARTHÉLEMY, François, à Lafage.
- 7 ALAZARD, Jean à Lagarde.
- 8 SIRECH, Pierre, à Ferre.
- 9 GINIBRE, Antoine, à Lagarenne.

Commune de Sauzet

- 1 DERRUPÉ, Notaire, Conseiller.
- 2 VINCENS, Conseiller.
- 3 CAGNAC, Conseiller.
- 4 PENDARY, Conseiller à Roubay.

- 5 LABORIE, Cadet, Conseiller.
- 6 COURNOU, Edmond, gendre Mourguès.
- 7 ARNAUDET, Louis, à Sauzet.
- 8 PAILLET, Raymond, au Mas-de-Garic.
- 9 MAGOT, Emile, pharmacien.
- 10 COUAILLAC, Louis, à Maillet.
- 11 VIGNALS, Barthélemy, à Ligounens.
- 12 LACOMBE, Fils aîné, à Gendré.

Commune de Bagat

- Delbreil, avoué, conseiller sortant.
Jean, Julia, conseiller sortant.
Gastal, Jean, 4^{me} né, au Château.
Julia, Etienne, à la Tuilerie-Haute.
Oulières, Antoine, fils, à Bagat.
Ayrot, Jean, à Bagat.
Billard, Antoine, aux Barthes.

Commune de Dégagnac

- COUDERC, Maire.
LACOMBE, Antoine.
GLÉNADEL, Antoine.
MONRAYSSÉ, Marc.
FIGEAC, Pierre.
GINESTE, Antoine.
FIGEAC, Sylvain.
COURBÈS, Jean.
MURAT, Baptiste.
MERCADIÉ, Pierre.
BAZILLOU, François.
BRUNET, Gérard.
GIZARD, Alexis.
ARÈNES, fils aîné, à Poudous-Haut.
DELBOS, Etienne.
ARNAUDIE, Alphonse.

Commune de Lalbenque

- DUGÈS (Célestin), notaire.
LESTRADE (Jean), à Piboulède.
AUSSET (Alexis), à Lalbenque.
SOL (Antoine), à la borie del Mouly.
RAMÈS (Joseph), à Ramès.
GAILLARD (Pierre) Garrissou.
ALAU (Antoine), à Chayrigués.
CAPMAS (Charles), receveur.
CUBAYNES (Gontran), à Lacayrède.
CUBAYNES (Louis), au Gascou.
DELTEIL (Pierre), maître-d'hôtel.
LEZOURET (Jean) Jouantine.
DAYMARD (Eloi), huissier.
LUGOL (Pierre), à Freoux.
MIQUEL (Jean-Pierre), à Ponxoi.
CUBAYNES (Antonin), au Couzoul.

Nous prions tous nos amis, de vouloir bien nous envoyer dimanche soir, par dépêche, le résultat des élections municipales dans leurs communes respectives.

Il suffira que les dépêches soient ainsi conçues : Majorité pour la liste conservatrice, ou Majorité pour la liste radicale.

Le nommé Larroque (Antoine), épicier, boulevard Gambetta, 5, s'étant plaint au Commissariat de police, que les fagots déposés dans sa propriété, située à Regourd, lui étaient dérobés pendant la nuit. Le brigadier Bonifacy, à la suite des perquisitions auxquelles il s'est livré, est parvenu à établir que les auteurs de ce vol sont les nommés Françoise B... et sa fille, au domicile desquelles la majeure partie du bois soustrait a été retrouvée.

M. le Commissaire de police a procédé à l'arrestation du nommé Montjoie (Louis-Marcelin), repris de justice, ayant déjà subi de nombreuses condamnations. Cet individu s'était évadé de la maison d'arrêt de Rabès (Corrèze) où il était détenu.

La police ayant surpris la femme Calmeilh Lucie, femme soumise, au moment où elle se livrait sur la voie publique, à des actes contraires aux prescriptions de l'arrêté sur la police des mœurs, a dressé procès-verbal contre la susnommée, laquelle a été écrouée au violon municipal.

FOIRE DE CAHORS, DU 1^{er} MAI 1884

La foire du 1^{er} mai n'a pas été très importante les transactions ont été lentes. Il y avait sur le champ de foire 525 paires de bœufs et 115 paires de vaches environ ; les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus de 37 à 42 fr. les 50 kilog. poids vif.

Le cours des bœufs de travail était un peu en baisse sur celui de la foire dernière, il en a été de même des vaches et des genisses.

150 petits cochons ont été exposés en vente, 95 environ ont été vendus de 10 à 45 fr. la pièce suivant grosseur.

1,100 moutons ou brebis ont été exposés sur le champ de foire, les moutons gras se sont vendus de 0,75 à 0,80 le kilog. poids vif.

Le prix des agneaux et des brebis a été à peu près le même que celui de la dernière foire.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	220 hec.	170 hec.	20 fr. l'hec.
Maïs	190 —	110 —	11 fr. —

La place du marché était bien approvisionnée, les volailles, les lapins domestiques et les jeunes pigeons se sont vendus au cours ordinaire des derniers marchés, les œufs 0,60 à 0,65 la douzaine.

LA CAVALERIE TERRITORIALE

On lit dans le *Voltaire* :

On annonce que les régiments territoriaux de cavalerie vont être dissous. La loi des cadres ne prévoyait pas, du reste, cette organisation; elle prescrivait simplement de former dans chacune des dix-huit régions de corps d'armée un nombre d'escadrons de cavalerie en rapport avec les ressources des territoires en chevaux. En raison de cette latitude laissée par la loi, dix-huit régiments territoriaux de cavalerie avaient été constitués en France, à quatre escadrons chacun, dont deux escadrons de dragons et deux de chasseurs ou de hussards. D'après les dispositions nouvellement adoptées, les lieutenants-colonels commandant ces régiments et les officiers des états-majors régimentaires seront mis à la suite, et les pelotons hors rang disparaîtront. Il ne restera plus, comme subdivision tactique, que des groupes de deux escadrons, à raison de deux groupes par région, et chaque groupe étant rattaché pour le commandement, l'instruction et l'administration, à l'un des deux régiments de la brigade de cavalerie du corps d'armée.

Nous avons tout lieu de croire que cette organisation a été préférée parce qu'elle convient mieux au genre de service qui incomberait à la cavalerie territoriale en cas de guerre.

RENVOI DE LA CLASSE 1879

La classe de 1879, qui devait être renvoyée dans ses foyers le 20 août, sera mise en route le 10 août.

Cette mesure, suivant le *Siècle*, a été prise pour éviter de faire coïncider le départ de cette classe avec l'arrivée des réservistes convoqués pour le 25 août.

La classe de 1883 sera appelée le 4 décembre. Les hommes appartenant à la seconde portion du contingent rejoindront, cinq jours après, les corps de troupe auxquels ils sont affectés.

Les Banquets Typographiques.

Les ouvriers Typographes de Cahors nous prient d'annoncer qu'ils fêteront joyeusement demain leur vieux patron *St-Jean-Porte-Latine*, dans divers hôtels de la ville.

On écrit de Toulouse, le 2 mai :

À la suite des pluies diluviennes de ces deux derniers jours, la Garonne a grossi considérablement. Hier, à deux heures, les eaux charriaient beaucoup; elles s'élevaient à 2 mètres 60 au-dessus de l'étiage; tous les quais de halage et de garage étaient inondés, et les propriétaires des bateaux-lavoirs avaient cru devoir déménager. On ne signale pourtant encore aucun accident grave.

On avait fait courir le bruit que la foudre, pendant l'orage qui a éclaté sur Toulouse, mardi soir avait tué une femme à Balma. Il n'en est rien heureusement.

La foudre est, en effet, tombée sur une maison de la commune de Balma, au lieu dit *Francés*. Le fluide électrique a pénétré par une ouverture du pigeonnier. Il a capricieusement entouré M^{me} veuve C..., propriétaire du domaine de Saint-Clair, qui s'était mise à l'abri de l'orage chez ses voisins. Mais M^{me} C... en a été quitte pour une vive émotion. La maison n'a subi que des dégâts peu importants.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 avril au 3 mai 1884.

Naissances.

Heilles, Marie, rue Fénélon, 6.

Bru, Marie, rue du Château, 10.
Jouffreau, Michel, rue Fénélon, 6.
Gaubert, Auguste, à Lacapelle.
Julhia, Marie, Boulevard Gambetta.
Rous, Louis, (naturel) Grande Barre.

Mariages.

Bonneville, Léon, et Cros Jeanne.
Clugnac, Jean, et Bley Marguerite.
Maurou, Antonin, et Portal Emma.

Décès.

Delpach, Emile, 7 ans rue Gaillot de Genouillac, 10
Linaz, Jean, 49 ans, cultivateur, aux Junies.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J. MORVAND

Spectacle du Dimanche 4 mai 1884.

La Botte d'Asperges

Vaudeville en 1 acte.

Madame Favart

Opéra comique en 3 actes.

Dernières Nouvelles

LE PROJET DE CONFÉRENCE

Les organes les plus autorisés de l'opinion publique à l'étranger, ont fait à la proposition de l'Angleterre, tendant à réunir une Conférence à l'effet de modifier la loi de liquidation de la dette égyptienne, l'accueil qu'elle méritait.

Partout on a considéré comme ironie amère de mettre sur le tapis la question de la dette dans les circonstances actuelles.

L'heure, en effet, est on ne peut plus mal choisie. Quoi! C'est au moment où l'intégrité du territoire égyptien est menacée, où l'insurrection triomphante est peut-être à la veille d'envahir la Basse-Egypte et de s'emparer d'une partie de ce malheureux pays, que les anglais n'ont su ni administrer ni défendre, que le cabinet Gladstone fait appel aux grandes puissances pour réparer des désastres qui lui sont en grande partie imputables?

C'est en vain que le gouvernement anglais voudrait se disculper; la situation déplorable dans laquelle l'Egypte se trouve actuellement, est son fait: elle est le résultat de son incurie ou de son impuissance. Le jour où il a envoyé des troupes à Alexandrie, il a pris l'engagement moral, non seulement de maintenir l'ordre dans ce pays et de sauvegarder les intérêts des européens, mais encore de défendre les intérêts de son territoire.

Cet engagement l'a-t-il tenu? Non.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de ses défaillances; nous constatons seulement un fait.

Il est probable que si les choses eussent pris une tournure toute différente et que l'Angleterre eût réussi à pacifier l'Egypte et à y établir solidement son influence; elle n'aurait pas songé de sitôt à provoquer la réunion d'une conférence. Elle aurait tout d'abord proclamé son protectorat sur ce pays au mépris de l'influence et des intérêts français. N'est-ce pas ce que le *Times* et d'autres journaux ont conseillé mainte et mainte fois au cabinet Gladstone? Mais parce que les événements ont tourné à sa confusion et que ses espérances ambitieuses se trouvent déçues, elle fait appel aux grandes puissances et leur demande de la tirer du guépier où elle s'est fourrée. Le procédé est vraiment par trop commode.

Les journaux d'Outre-Manche trouvent étrange que la France ne se soit pas empressée de répondre à l'appel du cabinet anglais. Ces journaux oublient un peu trop le sans-façon avec lequel le gouvernement anglais a agi vis-à-vis de la France, depuis qu'il a pris la direction des affaires en Egypte et qu'il a supprimé le contrôle à deux.

On ne parait pas assez s'apercevoir à Londres que nous avons sur les bords du Nil des intérêts politiques, commerciaux et financiers importants, et que par conséquent nous avons droit dans ce pays à une influence qui doit être en rapport avec ces intérêts. La *Gazette de Cologne*, qu'on ne saurait accuser de sympathies pour la France, parlait dernièrement dans ce sens et déclarait que notre gouvernement devait exiger des garanties sérieuses contre l'établissement éventuel d'un protectorat anglais. Un journal italien, la *Tribuna* de Rome, tient à peu près le même langage, qui est celui du bon sens et de l'équité.

Si la France participe à la Conférence, elle aura le droit de poser ses conditions.

L'Angleterre a beau répéter qu'elle n'a aucune intention de proclamer son protectorat ni aujourd'hui, ni plus tard, sa parole ne saurait nous suffire. Nos intérêts en Egypte ne sont pas de ceux qu'on abandonne au hasard des événements.

TROUBLES EN ESPAGNE

Une dépêche de Madrid annonçait hier que la troupe de Mangado a été battue; que Mangado a été tué et tous ses partisans faits prisonniers.

Une dépêche officielle, en date d'aujourd'hui, annonce que les officiers de l'armée régulière, qui avaient foi le dépôt de Santa-Coloma, en Catalogne et parcouraient le pays pour recruter des partisans, ont été capturés par les troupes. Ils seront traduits en conseil de guerre.

Une dépêche officielle de Barcelone annonce que les troupes ont fait prisonnier le commandant, un capitaine, quatorze officiers et sous-officiers républicains, faisant partie de la troupe des insurgés de Santa-Coloma. Deux insurgés se sont enfuis dans la montagne.

Un de nos correspondants particuliers nous télégraphie de Cerbère (frontière d'Espagne):

« Un détachement composé de 12 insurgés, a tenté de faire sauter le pont de San-Miguel, près de Gérone.

« La ligne télégraphique de Figueras à Barcelonne est interceptée, la marche des trains interrompue. »

Notre correspondant particulier à Perpignan nous télégraphie de son côté:

« Le soulèvement républicain en Espagne s'accroît. La voie ferrée a été coupée sur divers points. Le pont San-Miguel, en Luvia, a sauté. »

Voici comment les républicains espagnols respectent les décisions du suffrage universel:

« Cette bande d'insurgés sera bientôt anéantie par les troupes régulières. »

Du Cap Cerbère, 2 mai.

Le train qui devait arriver de Barcelone et Valence, ce matin à trois heures, n'est pas encore arrivé. Le bruit court qu'il aurait été arrêté par les insurgés. Ce bruit n'a reçu jusqu'à présent aucune confirmation.

Une grande agitation règne en Catalogne.

TONKIN

Le marquis de Tzeng, ambassadeur de Chine, accompagné d'un interprète et d'un secrétaire, est arrivé vendredi, à 3 heures, à Boulogne, venant de Folkestone. Il est parti immédiatement pour Paris, par le train de marée.

Les journaux commentent la nouvelle d'après laquelle Li-Fong-Pao est nommé ambassadeur de Chine à Paris.

Le *Tageblatt* pense que, de par l'envoi de Li-Fong-Pao à Paris, toutes les craintes de guerre sont dissipées.

La Chine va s'efforcer de s'entendre à l'amiable avec la France au sujet du Tonkin et de l'Annam.

BOURSE. — Cours du 3 mai.

3 0/0.....	77 37
3 0/0 amortissable (ancien).....	78 35
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	105 80
4 1/2 0/0 1883.....	108 10

Dernier cours du 2 mai.

Actions Orléans.....	1,286 25
Actions Lyon.....	1,262 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	365 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	299 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	296 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	326 50

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS très prochainement. La seule qui ait **Deux Millions de francs** de lots et un gros lot de **500,000 francs**. (Voir aux annonces).

La cinquième livraison des **Œuvres complètes de Rabelais**, illustrées par Gustave Doré, vient de paraître chez MM. Garnier frères, libraires-éditeurs à Paris. Nous remarquons parmi les gravures hors texte contenues dans la dernière série: *Les Chevaliers de la Table-Ronde* tirant la rame pour passer les rivières de Coeyte; *Pantagruel* rencontrant les neuf orques (bateaux) chargées de moines,

jacobins, jésuites, capussins, hermites, augustins; *l'Entrée de Pantagruel à Paris*; *Pantagruel* découvrant « par la forest ombrageuse » plusieurs vieux temples ruinés, et surtout un superbe portrait de Rabelais destiné à être placé en tête de l'ouvrage.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que les *Œuvres complètes de Rabelais*, illustrées par Gustave Doré, forment environ 140 livraisons ou 2 forts volumes in-4^o raisin. Les *Contes drôlatiques de Balzac*, illustrés par le même artiste, sont donnés en prime aux souscripteurs. Prix de la livraison: 50 centimes.

Les Actionnaires de la *Compagnie Générale Transatlantique* réunis en assemblée générale ordinaire, viennent d'approuver toutes les opérations de l'exercice 1883 et fixer à 35 francs le dividende de cet exercice. Ils ont, en outre, donné leur approbation complète au renouvellement des contrats avec l'Etat pour les services postaux maritimes de l'Atlantique jusqu'en 1901. La situation excellente de la Compagnie a été très remarquée et l'on doit voir de la hausse sur ses titres, actions et obligations. Les autres Compagnies maritimes, dont les opérations ne sont pas moins prospères, ont toutefois à compter très prochainement avec les ressources exceptionnelles dont elles ont joui jusqu'ici. Les subventions accordées aux *Messageries Maritimes* expirent en 1888, et plusieurs ne seront pas renouvelées; les primes à la marine marchande dont bénéficient les *chargeurs réunis* cesseront d'être accordées dans quelques années. La *Compagnie Générale Transatlantique* a des subventions pour les services de l'Atlantique assurés jusqu'en 1901, et elle s'est rendue absolument maîtresse de la navigation postale dans la Méditerranée, de la Tripolitaine au Maroc. Les Actionnaires et les Obligataires ont donc devant eux un long avenir de revenus assurés.

Avis important.

La *Lotion Régénératrice du Dr Saïdi* n'est pas une teinture; elle n'a pas d'action sur la couleur naturelle des cheveux. Son grand succès vient de ce qu'elle arrête immédiatement la chute des cheveux, enlève les pellicules, et des chevelures les plus maigres fait des chevelures abondantes et soyeuses. Le prix des flacons 1 fr. 75 et 3 fr., la met à la portée de tous.

Dépôt à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

Renseignements précieux.

« Depuis longtemps, je souffrais d'une maladie de foie, de douleurs rhumatismales, la digestion ne se faisait pas; ce que je prenais m'étouffait, j'avais des frissonnements continus. Mais depuis que je me sers de vos *Pilules Suisses*, je me trouve de nouveau en parfaite santé. J'ai communiqué ce bon résultat à plusieurs personnes souffrantes de ma connaissance et, aujourd'hui, elles viennent me remercier de les avoir si bien renseignées. Veuillez m'en expédier encore 3 boîtes à 4 fr. 50.

« Antoine RENAUD, distillateur, Tantonville (M^{me}-et-M^{lle}). »

Lecteur! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la *croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du *Salon*. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Eté. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GUSTAVE CLAUDIN LOUIS FIGUIER
MES SOUVENIRS L'ANNÉE SCIENTIFIQUE
Père DIDON HENRI GERVILLE
Les Alemans FOLLE AVOINE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

NADAUD (GUSTAVE). — **Chansons. — Poésies et Contes.** 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Ecoutez votre femme. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies : un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés dans le sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille; aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules*. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA
Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON A. COURBEBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT

ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS

OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^e concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES au GELSEMIUM

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

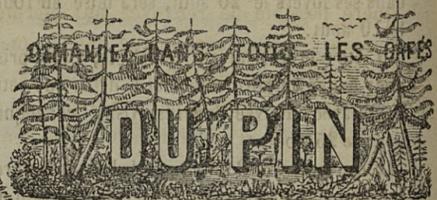
Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



L'ÉCLIPSE
Moulin à Vent

LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES

Pour Irrigation, Élévation d'Eau, Submersion

NORIAS-CHAPELET

à manège et à bras depuis 50 fr.

BEAUME, Constructeur breveté s.g.d.g.

à BOULOGNE, près PARIS